

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT  
 ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/10

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 11 février 2015*

*L'an deux mille quinze et le onze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André VOLLE.*

*Date de convocation : le 02 février 2015.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 15*

*Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 3 Abstention : 3*

**Présents : VOLLE – BEUGNET – CROZIER – TESTON – GRENIER – HILAIRE – CORNET – LEBRAT – RIFFARD – BOUNIARD – PIQUEMAL – EUVRARD - GAUTHIER**

**Excusés : Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER  
 Mr JOLLIVET a donné procuration à Mr VOLLE**

Mme Marie-France LEBRAT a été élue secrétaire de séance

**Objet : Précisions de la délibération n° 2014/22 du 16/04/2014 portant sur l'élection des 3 délégués de la commune auprès du SIE du FAY.**

Dans un souci d'exhaustivité de la délibération n° 2014/22 et pour une parfaite information de l'ensemble des parties, M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 16/04/2014 avait délibéré selon les modalités suivantes :

- M. HILAIRE ne s'est pas porté candidat au moment du vote, malgré l'intérêt qu'il avait antérieurement manifesté pour cette compétence.

.../...

- Le déroulement détaillé du scrutin s'établit ainsi :

- Élection du 1<sup>er</sup> délégué :

M. VOLLE obtient 9 voix POUR / 3 voix CONTRE / 3 voix ABSTENTION

M. VOLLE ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

- Élection du 2<sup>ème</sup> délégué :

M. CORNET obtient 9 voix POUR / 3 voix CONTRE / 3 voix ABSTENTION

M. CORNET ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

- Élection du 3<sup>ème</sup> délégué :

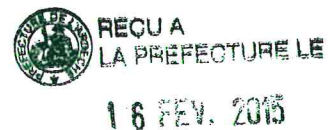
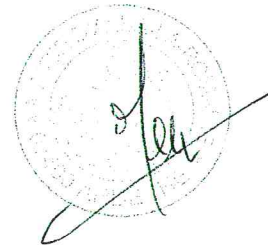
M. JOLLIVET obtient 9 voix POUR / 3 voix CONTRE / 3 voix ABSTENTION

M. JOLLIVET ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Les trois postes de délégués au SIE du Fay étant pourvus, l'élection a été déclarée close, sans préjudice des voix recueillies par les autres candidats.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 11 février 2015.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 12 février 2015  
LE MAIRE  
André VOLLE.



.../...